



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 8 mai 2019 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

19-05-7434

ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019 | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 avril 2019. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 avril 2019 et des comptes à payer au 8 mai 2019. (Rés.)
 - 3.3 Radiations. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Nomination d'un maire suppléant. (Rés.)
 - 5.2 Règlement no. 10-234 fixant le traitement des élus municipaux | Modification. (Avis de motion et dépôt de projet).
 - 5.3 Démolition 8A, rue Principale | Offre de service Construction SRV Inc.. (Rés.)
 - 5.4 Club de motoneige Bourane | Bail no. 15-12-6549 | Demande de modification au bâtiment par le locataire. (Rés.)
 - 5.5 Entente Transporteurs en vrac | Suivi des négociations avec le regroupement. (Rés.)
 - 5.6 Vente pour non-paiement de taxes le 13 juin 2019 | Représentant municipal autorisé. (Rés.)
 - 5.7 TECQ 2014-2018 | Reddition de comptes | Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 6.0 Hygiène du milieu :
 - 6.1 Matières résiduelles | Actions pour diminuer l'impact environnemental de la Municipalité | Abolition de l'utilisation du plastique à usage unique dans les immeubles et événements de la Municipalité. (Rés.)
- 7.0 Développement :
 - 7.1 Prêt-à-camper | Ameublement des yourtes | Offre de service Gagnon Frères. (Rés.)
 - 7.2 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) | Dépôt d'une demande d'aide financière | Amélioration de l'accessibilité des locaux municipaux. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
 - 8.1 Comité de gestion de la marina | Procès-verbal du 23 avril 2019 | Adoption. (Rés.)
 - 8.2 Comité de gestion du camping | Procès-verbal du 7 mai 2019 | Adoption. (Rés.)
 - 8.3 Parc municipaux/ Entretien paysager aires publiques | Modification au contrat. (Rés.)
 - 8.4 Hommage aux bénévoles/ Rapport. (Info.)
- 9.0 Demande de soutien ou d'appui financier :
 - 9.1 Politique de dons et commandites | Randonnée Vélo Santé Alcoa | Demande Sylvain Boudreau. (Rés.)
 - 9.2 Politique de dons et commandites | Fondation du Centre de Santé des Nord-Côtiers. (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-05-7435

PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2019

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2019.

19-05-7436

FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 AVRIL 2019 ET DES COMPTES À PAYER AU 8 MAI 2019 | ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 8 mai 2019 qui totalise un montant de 10 657.56\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 avril 2019 qui totalise un montant de 89 372.65\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.



Gontran TREMBLAY, maire

19-05-7437

FINANCES | RADIATIONS

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les demandes de radiations suivantes soient acceptées :

	F0888.14.5432 :	1.31\$
	F0887.04.3919 :	340.19\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Décembre 2018 |

5 : Rencontre avec Comité Zip et sécurité civile
12 : Adoption du budget 2019

Janvier 2019 |

7 : Caucus conseil municipal
9 : Séance ordinaire du conseil municipal
15 : Rencontre avec Mario Tremblay, chambre de commerce, souper du maire
22 : Séance ordinaire MRC de La Haute-Côte-Nord
29 : Conférence téléphonique André Nepton, d.g. AIDE-TIC, téléphonie cellulaire

Février 2019 |

1 : Séance extraordinaire MRC de La Haute-Côte-Nord
6 : Rencontre Commission des Arts et de la Culture de la MRC La Haute-Côte-Nord
11 : Caucus conseil municipal
13 : Séance ordinaire du conseil municipal
19 : Séance ordinaire MRC de La Haute-Côte-Nord
21, 26 et 28 : Comité de sélection firme surveillance travaux Longue-Rive

Mars 2019 |

19 : Séance ordinaire MRC de La Haute-Côte-Nord
20 : Comité investissement MRC de La Haute-Côte-Nord

Avril 2019 |

2 : Comité de développement économique de la MRC à Longue-Rive
11 : Commission des Arts et de la Culture de la MRC La Haute-Côte-Nord
13 : Brunch des bénévoles
16 : Séance ordinaire MRC de La Haute-Côte-Nord
23 : Comité d'investissement MRC de La Haute-Côte-Nord
24 : Rencontre de travail MRC de La Haute-Côte-Nord sujets divers
25 : Rencontre FQM dossiers municipalités dévitalisées nouveau pacte fiscal

Mai 2019 |

6 : Caucus conseil municipal
8 : Rencontre agent développement, dir. général avec Centre de la petite enfance

19-05-7438

GESTION | NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Avis de motion et
dépôt de projet de
règlement

19-05-7439

QUE madame Danielle Barrette soit nommée à titre de maire suppléante pour une période de six (6) mois;

QUE l'assermentation de madame Danielle Barrette soit faite dès la présente séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION | RÈGLEMENT NO. 10-234 FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX/ MODIFICATION

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Hélène Tremblay, conseillère, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement modifiant le règlement no. 10-234 afin d'augmenter le traitement des élus municipaux.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 8 MAI 2019.

Hélène Tremblay – Conseillère siège no. 1

Le directeur général profite également de l'occasion pour déposer au Conseil un projet de règlement modifiant le règlement no. 10-234 fixant le traitement des élus municipaux.

GESTION | DÉMOLITION 8A, RUE PRINCIPALE | OFFRE DE SERVICE CONSTRUCTION SRV INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition le 14 juin 2018 pour défaut de paiement de taxes la propriété portant le numéro de lot 3 808 640;

CONSIDÉRANT QUE la résidence siégeant sur cette propriété a été la proie des flammes en 2015;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré si la valeur de ce contrat se chiffre à moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction SRV Inc. a fait parvenir une offre de service le 7 décembre 2018 s'élevant à 15 998.77\$ pour procéder à la démolition du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la démolition de la résidence et ainsi redonner sa pleine valeur à la propriété pour la revente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Émond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal ordonne la démolition après le 14 juin 2019 de la résidence siégeant sur le numéro de lot 3 808 640;

QUE le mandat pour procéder à la démolition soit donné à Construction SRV Inc. dont l'offre de service datée du 7 décembre 2018 s'élève à 15 998.77\$ taxes comprises.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION | CLUB DE MOTONEIGE BOURANE | BAIL NO. 15-12-6549 | DEMANDE DE MODIFICATION AU BÂTIMENT PAR LE LOCATAIRE

19-05-7440

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Bourane Inc. est locataire du lot no. 3 807 550 par l'entremise d'un bail portant le numéro 15-12-6549;

CONSIDÉRANT QUE le Club a fait une demande écrite le 24 avril 2019 à la Municipalité afin de procéder à un agrandissement de son bâtiment abritant ses surfaceuses;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal et en bâtiments a pris connaissance de la demande et qu'il a fait parvenir un avis au directeur général le 30 avril 2019 mentionnant que le projet d'agrandissement respectait la conformité des règlements d'urbanisme actuellement en place;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser le Club à procéder aux travaux d'agrandissement du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le Club de motoneige Bourane Inc. détenteur d'un bail avec la Municipalité portant le numéro 15-12-6549, à procéder aux travaux d'agrandissement de son bâtiment abritant ses surfaceuses, tel de décrit dans leur demande datée du 24 avril 2019.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION | ENTENTE TRANSPORTEURS EN VRAC | SUIVI DES NÉGOCIATIONS AVEC LE REGROUPEMENT

19-05-7441

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté les résolutions nos. 18-06-7210 et 19-03-7401 demandant des modifications à l'entente en vigueur avec les Transporteurs en Vrac de Forestville;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de négociation s'est tenue le 9 avril 2019 en présence des différents représentants des deux entités;

CONSIDÉRANT QUE des échanges ont également eu lieu par courriel à la suite de ladite rencontre, échanges s'étant soldés par une fin de non-recevoir des Transporteurs en Vrac de Forestville reçue le 24 avril 2019 par le directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de cesser toutes démarches avec les Transporteurs en Vrac de Forestville et de maintenir en place l'actuelle entente datant du 17 mai 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer maintienne l'entente en vigueur avec les Transporteurs en Vrac de Forestville, sans y apporter aucun changement.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-05-7442

GESTION | VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 13 JUIN 2019 | REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUTORISÉ

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil a donné ordre au secrétaire-trésorier et directeur général de transmettre à la MRC un extrait de l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier sera absent, puisqu'en congès le 13 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil désigne le maire monsieur Gontran Tremblay ou en cas d'absence, monsieur Robin Paradis conseiller municipal, à enchérir et acquérir les immeubles pour lequel il sera procédé à la vente pour défaut de paiement des taxes le jeudi 13 juin 2019 à 10h, sans dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire toute autre créance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

19-05-7443

GESTION | TECQ 2014-2018 | REDDITION DE COMPTES | MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil mandate la firme de vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton à
procéder l'audition de la reddition de compte de la TECQ 2014-2018 pour la
Municipalité selon les termes inscrits dans la soumission datée du 6 mai 2019 soit un
montant de 2 650\$ plus taxes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-05-7444

HYGIÈNE DU MILIEU | MATIÈRES RÉSIDUELLES | ACTIONS POUR DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA MUNICIPALITÉ | ABOLITION DE L'UTILISATION DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE DANS LES IMMEUBLES ET ÉVÉNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a manifesté le souhait dans les derniers mois
de prendre position dans la gestion des matières résiduelles sur son territoire et ainsi
montrer l'exemple auprès de ses concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE la production de plastique à usage unique implique, entre autres,
des opérations d'extraction pétrolière, de raffinage, de plasturgie, de transport, de
prélèvement d'eau, d'extraction et transformation de bois qui génèrent toutes de
nombreux gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE des alternatives durables générant beaucoup moins de pollution
et de déchets existent (l'utilisation de contenants réutilisables ou compostables) et
qu'elles ont le potentiel de servir des milliers de fois, et ce, tout en permettant d'éviter
à chacune de ces fois la fabrication ci mentionnée du plastique à usage unique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord déploie des efforts notables afin
de sensibiliser ses citoyens à la bonne gestion des matières résiduelles, et ce, à un coût
très concurrentiel;

CONSIDÉRANT QUE ce service de gestion des matières résiduelles est payé par les
Portneuvois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer réitère son engagement à protéger
l'environnement en tant que bien collectif;

QUE la Municipalité cesse d'utiliser du plastique à usage unique lors de ses événements
et dans ses immeubles;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QU'un projet de règlement soit déposé avant la fin de 2019, règlement faisant la promotion de l'utilisation des matières biodégradables et recyclables dans les différents services de restauration sur son territoire.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-05-7445

DÉVELOPPEMENT | PRÊT-À-CAMPER | AMEUBLEMENT DES YOURTES | OFFRE DE SERVICE GAGNON FRÈRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 18-09-7275 décrétant les travaux d'acquisition et d'installation de yourtes en prêt-à-camper;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également adopté la résolution no. 19-01-7352 octroyant le contrat de fourniture et d'installation des yourtes à Imago Structures;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoyait également une phase d'acquisition de l'ameublement à l'intérieur desdites yourtes;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré si la valeur de ce contrat se chiffre à moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE Gagnon Frères a déposé une soumission au montant de 12 459.99\$ datée du 4 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à l'achat de l'ameublement qui sera présent dans chaque yourte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission déposée par Gagnon Frères datée du 4 avril 2019 au montant de 12 459.99\$ taxes comprises soit acceptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-05-7446

DÉVELOPPEMENT | PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (PRIMADA) | DÉPOT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE | AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est vue refuser à deux reprises des demandes d'aide financière pour réaliser la phase 2 de la rénovation du local de la FADOQ, local à même l'édifice municipal;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'un appel de projet est présentement en cours dans le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de déposer une demande d'aide financière dans ledit programme afin d'améliorer l'accessibilité au 1^{er} étage de l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet d'amélioration de l'accessibilité au 1^{er} étage de l'édifice municipal;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE l'agent de développement soit identifié comme signataire de la demande d'aide financière;

QUE la FADOQ Portneuf-sur-Mer soit accompagnée par l'agent de développement dans le dépôt d'une aide financière au Programme Nouveaux Horizons afin de réaliser la phase 2 de la rénovation du local dont il est locataire.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-05-7447

LOISIRS ET CULTURE | COMITÉ DE GESTION DE LA MARINA/ PROCÈS-VERBAL DU 23 AVRIL 2019 | ADOPTION

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la rencontre du comité de gestion de la marina tenue le 23 avril 2019 soit accepté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-05-7448

LOISIRS ET CULTURE | COMITE DE GESTION DU CAMPING | PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2019 | ADOPTION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le procès-verbal de la rencontre du comité de gestion du camping tenue le 7 mai 2019 soit accepté;

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-05-7449

LOISIRS ET CULTURE | PARC MUNICIPAUX/ ENTRETIEN PAYSAGER AIRES PUBLIQUES
| MODIFICATION AU CONTRAT

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la modification au contrat no. 19-04-7424 en versant
à l'adjudicataire les frais de 550\$ reliés à l'adhésion à une assurance responsabilité
civile.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

LOISIRS ET CULTURE | HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES | RAPPORT

À la suite de la réalisation de l'activité hommage aux bénévoles tenue le 13 avril 2019,
le rapport d'activités est déposé aux membres du Conseil.

19-05-7450

DEMANDE DE SOUTIEN OU D'APPUI FINANCIER | POLITIQUE DE DONS ET
COMMANDITES | RANDONNÉE VÉLO-SANTÉ ALCOA | DEMANDES DE SYLVAIN
BOUDREAU ET DAVE PRÉVÉRAULT

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un don au montant de 50\$ soit accordé à monsieur Sylvain Boudreau et qu'un
autre de 50\$ soit également accordé à Dave Prévérault pour la Randonnée Vélo Santé.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-05-7451

DEMANDE DE SOUTIEN OU D'APPUI FINANCIER | POLITIQUE DE DONS ET
COMMANDITES | FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ DES NORD-COTIERS

Il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QU'un don au montant de 100\$ soit accordée pour la Fondation du centre de Santé des Nord-Côtiers dans le cadre de leur souper annuel;

QUE les billets soient offerts à deux (2) conseillers de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h32 pour se terminer à 19h37.

19-05-7452

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h39, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-
trésorier